

## COMMUNE DE FAVERAYE- MÂCHELLES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2015

Le 1<sup>er</sup> avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Faveraye-Mâchelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice DOUGÉ, Maire.

- Convocation faite le 28 mars 2015
- Nombre de conseillers en exercice : 15

**Etaient présents :** Patrice DOUGÉ, Laurence VAILLANT, Robert SOULARD, Frédéric LABROUSSE, Ingrid GALLARD, Dominique PERDRIEU, Pascal ANGEBAULT, Régis ERRIEN, Cécile GOURGUES, Rosemary DEJEANTE, Michelle MICHAUD, Valérie COUTANT et Françoise DUIGOU.

Absents - excusés : Laurent CRÉPEAU (ayant donné pouvoir à Régis ERRIEN).  
Céline MARTINS (ayant donné pouvoir à Ingrid GALLARD).

Secrétaire de séance : Laurence VAILLANT.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Concerne la parcelle cadastrée AB 130, située rue des Fours à Chauv.

Sans projet particulier concernant cette parcelle, le conseil municipal **décide** de renoncer à son droit de préemption.

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le conseil municipal **décide** d'attribuer l'indemnité de gardiennage de **119.55 €** au conseil paroissial de Thouarcé pour 2015.

**TARIF DE CONCESSION CIMETIERE POUR LES ENFANTS**

Le règlement du cimetière ne prévoit pas de tarif pour les concessions enfants. Le conseil municipal **décide** :

- de concéder des emplacements pour les enfants décédés, **à titre gratuit**, uniquement dans le carré des enfants (carré 1) ;
- que la durée des concessions enfants du carré 1 sera **de 30 ans**.

**PRIX DE VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE A UN TIERS**

Monsieur le Maire expose que ce dossier concerne le secteur de l'Arche Saint Jean et en particulier la parcelle cadastrée A 302 acquise par la commune pour le futur lotissement. Un riverain souhaite acquérir une bande de terrain d'une largeur d'environ 2 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de vendre une partie de la parcelle A 302 au profit du riverain, au prix de 25 € TTC le m<sup>2</sup> ;
- **dit** que les frais de bornage et de notaire seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

**STATION D'EPURATION DE MACHELLES : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire expose qu'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la station d'épuration a été organisée en février. 5 cabinets ont été interrogés. Les commissions Assainissement et Marché à Procédure Adaptée ont reçu 4 offres et les ont examinées. Le SATEA (service Eau et Assainissement du Conseil Général) a apporté son aide dans l'étude des dossiers, qui a fait l'objet d'une demande de renseignements complémentaires.

Les offres sont les suivantes :

- HYDRATEC ..... : 12 875 € HT
- IRH ..... : 15 998 € HT
- NALDEO ..... : 17 415 € HT
- SAFEGE ..... : 22 900 € HT

Le conseil municipal **décide** de retenir le cabinet IRH de Beaucozéz, pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 15 998 € HT.

## **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA RUE DES MOULINS**

La société BOUCHET d'Yzernay a été retenue pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue des Moulins, ainsi que la chicane devant la salle des loisirs, qui se trouvent sur des routes départementales.

Après plusieurs rencontres entre la société BOUCHET et M. BERNADON de la DDT (gestionnaire des routes départementales), les travaux ont commencé le mardi 31 mars.

Un riverain s'interroge sur son droit de propriété le long de la rue.

Les limites de propriétés retenues sont les limites cadastrales sauf si le propriétaire peut présenter un acte de propriété différent.

## **PLAN DE GESTION DE L'HERBE**

Présentation du plan de gestion de l'herbe, qui consiste en un plan de désherbage entre les communes et la communauté de communes, dont l'objectif est de limiter l'usage des pesticides et de réduire de ce fait, l'impact sur la ressource en eau en établissant une cartographie des zones et des préconisations de traitement. Une visite sur la commune aura lieu en mai, avec les agents techniques, les élus référents et le bureau d'études retenu par la communauté de communes.

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET SUITES A DONNER**

- **Patrimoine** (18.03.2015) : *Les sujets abordés par la commission sont les suivants :*

- Calvaire : la commission a délégué au conseil municipal pour le déplacement d'une croix chez un particulier vers une autre propriété située Chemin du Bas Clos.
- Portraits machellois : une réunion aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 20 h 30 à la salle de la mairie.
- Signalétique : dossier en cours.
- Statue de la Vierge de la chapelle.
- Festival photos.
- Fleurissement de la commune.

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS EXTERIEURES**

- **Aménagement numérique** (12.03.2015) :

Création d'un Syndicat Mixte Ouvert le 11 mars 2015 pour traiter de l'aménagement numérique :

- il regroupe l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Département et la Région ;
- il s'appuie sur la structure administrative et technique du SIEMML ;
- avec transfert de la compétence du Département et donc des délégations de service public MELISA.

Par ailleurs, AXIONE (déléguataire public de MELISA) a levé la clause d'exclusivité en débit radio. Ainsi, les EPCI peuvent faire le choix de la montée en débit cuivre.

Décision et enjeux :

- A partir d'avril-mai 2015, le conseil communautaire devra délibérer pour approuver les statuts du Syndicat Mixte Ouvert.
- Second semestre 2015 : lancement des pré-études, financées par le SMO pour que les EPCI se positionnent sur les choix d'aménagement numérique et sur les investissements à envisager.

- **Affaires sociales** (17.03.2015) :

Recrutement pour le poste de coordination.

Aide alimentaire (une plaquette sera réalisée par le Centre Social).

Visite d'une banque alimentaire mutualisée à Baugé (épicerie solidaire).

Initiative Emplois (problème d'alimentation de certains salariés).

N° de téléphone d'urgence (Secours Catholique) : pour une aide financière ponctuelle.

- **Conseil d'Administration du Centre social** (24.03.2015)

Bilan financier 2014 et budget primitif 2015.

TAPS : Coût de 78 000 € en 2014, financés par les familles (7 %), la CAF, la Communauté de Communes (36 000 €) et la micro-intercommunalité. Les écoles privées de Chavagnes et Martigné ne souhaitent pas la mise en place des TAPS, et celle de Faye d'Anjou est en attente de décision.

Le projet de modulaire pour le Centre Social est abandonné pour l'instant.

- **Finances communauté de communes** (24.03.2015 puis 31.03.2015)

Pas d'augmentation des taux d'imposition de la communauté de communes pour 2015.

Les dotations de l'Etat étaient de 858 000 € en 2012 et seront de 352 000 € en 2017 si la réforme territoriale n'est pas appliquée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan des visites périodiques des stations d'épuration.

- Réforme territoriale :

### **Fusion communauté de communes**

Une rencontre a eu lieu entre les 3 présidents des communautés de communes Loire Layon (Chalonnès), Coteaux du Layon (Thouarcé) et Loire Aubance (Brissac), qui seraient favorables pour un projet de regroupement.

Une prochaine rencontre avec une délégation de chaque commune est prévue le 28 avril 2015.

### **Communes nouvelles : En débat au sein de la communauté de communes des Coteaux du Layon.**

Projet de charte à réaliser avec les communes s'engageant dans le processus de commune nouvelle.

Faudra-t-il consulter les habitants ?

Réunion publique à organiser, avant l'été, pour présenter la réforme territoriale en cours.

- Informations diverses :

Randonnée à cheval, organisée par la Ligue contre le Cancer le 20.09.2015.

Randonnée nocturne, organisée par l'école le 26.09.2015 ;